

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 12 octobre 2009
Ouverture des engagements	Lundi 12 octobre 2009
Clôture des engagements	Le 09 novembre 2009 à minuit caché de la poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 14 et Dimanche 15 novembre 2009 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 - circuit de croix en Ternois
Vérifications administratives (Ets Bailleul)	Samedi 21 novembre 2009 de 8h30 à 9h30, Mairie de Saint Pol sur Ternoise
Vérifications techniques (Ets Bailleul)	Samedi 21 novembre 2009 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Samedi 21 novembre 2009 de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00
Publication des équipages admis au départ	Samedi 21 novembre 2009 à 16h15 à la mairie de St Pol sur Ternoise
Départ	Samedi 21 novembre 2009 à 17h00 à la mairie de St-Pol-sur-Ternoise
Affichage des ordres et heures de départ de la 2 ^{ème} étape et du classement de la 1 ^{ère} étape	Samedi 21 novembre 2009 à 18h00
Publication des résultats	Samedi 21 novembre 2009 à 22h30
Remise des prix	Dimanche 22 novembre 2009 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Dimanche 22 novembre 2009 sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du Circuit de Croix en Ternois organise le 21 et 22 novembre 2009 une épreuve automobile de rallye intitulée le 3^{ème} Rallye Régional du Ternois. Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie le 19 août 2009 sous le numéro 2009/0015, et à la F.F.S.A. le mardi 08 septembre 2009 sous le permis d'organisation R 425.

L'organisateur administratif et technique est l'ASA CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS.

Comité d'Organisation :

Président :	Jean-Marc ROGER
Vice Président	André HECQUET
Vice Président	Dominique PAQUEZ
Présidents d'honneur	Patrick D'AUBREBY / Yves HENIART
Secrétaire Générale (Responsable des officiels)	Karine ROGER
Secrétaires Générales Adjointes	Agnès LEFEBVRE / Laurence PAQUEZ
Trésorière et secrétaire du meeting	Eléonore GRIERE
Responsable du parcours	Arnaud MONTIGNY
Responsable du Road Book	François LANGLET
Responsables Commissaires	Yves LOISEL / Jean-Philippe BACQ
Responsable de la mise en place des moyens de sécurité	Lucien BILLAUX / Joël VAN HAUWAERT
Responsables des implantations	Jean-Michel LEFEBVRE
Vérifications et Parc fermé, assistance	Jean HERMANT
Responsable du livre sécurité et des mesures de sécurité	Jean-Marie FONTAINE

Secrétariat du Rallye

Permanence du rallye avant : **Circuit de Croix en Ternois-RN 39-62130 CROIX EN TERNOIS**

Demander Eléonore GRIERE

03 21 03 99 51 / 03 21 03 30 13 (standard)

03 21 03 27 20 (fax)

Permanence pendant le rallye :

La direction de course et collège des commissaires sportifs seront situés à la Mairie de St Pol sur T

La permanence du rallye sera située à la Mairie de Saint Pol sur Ternoise, et sera ouverte pendant toute la durée du rallye.

Le numéro de téléphone de permanence sera **le 03 21 81 56 68 (URGENCE, déclaration d'ABANDON)**

1.1. : Officiels

Observateur du comité		Philippe DOLIQUE
Commissaires sportifs	Président	Philippe AGOSTINIS
	Membres	Jacques DIEBOLT
	Membres	Georges COLIN
	Secrétaire	Yannick MAILLARD
Direction de course	Directeur de course	Valérie THORIN
	Directeurs de course adjoints	Jean-Pierre LENGAGNE
		Marie-Line LOOTVOET
	Adjoint à la direction de course	Eugène CITERNE
		Pierre GABELOTAUD DUFOUR
		Patrick PERRIN
	Directeurs de course délégués ES	Annick NARGUET
		Jean-Claude HECTOR
		Thomas LEMIRE
	Directeurs de course délégués	François LANGLET (voiture tricolore)
		Jean-Paul MAILLARD (voiture oo)
Médecin chef		Dr Rachid DRISS
Commissaires techniques	Responsable	Alain LHEUREUX
		Jean-Michel DESSE
		Jean-François BAJOREK
		Michel LEBEAU
		Régis TILMANY
		Williams QUERU - Thierry QUERU
Chargés des relations avec les concurrents	Responsable	Christophe GALLOT – Christine COLIN
		Sylvie QUERU
		Jean-Jacques HUBER
Juges de fait		Jean-Pierre VANNOBEL
		Jean-Pierre LACROIX
Chargé des relations avec la presse		Jean-Marc ROGER – André HECQUET
Classements	Comité régional Nord Picardie	Roselyne DOLIQUE
Responsable des commissaires		Yves LOISEL et Jean-Philippe BACQ
Responsable des implantations		Lucien BILLAUX
Speaker		Bernard DESRAY /Francis CUISIN
Liaison radio V.H.F.	Comité régional Nord Picardie	Didier SOLECKI
Responsable du Matériel		Lucien BILLAUX
Carnets de bord		Equipe BELGES
Photocopies		Céline DELAPORTE

A l'exception des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2. : Eligibilité :

Le RALLYE Régional Du Ternois compte pour la coupe de France des Rallyes 2010, pour les Championnats du Comité régional 2009

1.3. : Vérifications.

- Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 21 novembre 2009 à partir de 9 h 30. Etablissement Bailleul à Saint-Pol-sur-Ternoise.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci Tél : 03.21.03.30.13
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu le Dimanche 23 novembre 20078 à l'arrivée du rallye Etablissement Bailleul-184 rue de Béthune-Saint-Pol-sur-Ternoise. 03 21 03 06 55
- Le prix de la main d'œuvre est fixé à 45 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Les voitures des concurrents sont assurées par l'organisateur en responsabilité civile, de la mise en parc fermé de départ jusqu'à la mise en parc fermé d'arrivée ou de leur abandon.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. : Demande d'engagement – inscriptions.

- Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Ternois les 21 et 22 novembre 2009 doit adresser au secrétariat du rallye, avant le **lundi 09 novembre 2009 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.**
- Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **150 voitures.**
- Les droits d'engagements sont fixés à 240€ maximum avec la publicité facultative des organisateurs et à 480€ sans cette publicité.
- La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les chèques seront remis en banque à la clôture des engagements. Les chèques devront être libellés au nom de l'ASA du circuit de croix en ternois.
- Les demandes non accompagnées de l'inscription seront placées sur liste d'attente. Tout concurrent forfait avant le 09 novembre 2009 à minuit sera intégralement remboursé. Entre cette date et le 16 novembre 2009 il sera retenu 20%. Et du 17 novembre 2009 au début de vérifications, il sera fait une retenue de 40 %. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (fax ou lettre recommandée)

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie de l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui ci n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage
- Copie de la licence de concurrent si les deux membres de l'équipage ne sont pas titulaires que d'une licence du conducteur
- Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée
- Copie du permis de conduire du pilote et du copilote

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1P Voitures Autorisées

Sont admises les voitures des groupes N, FN.A, FA, GT et F2000 (voir la répartition jointe en annexe)

4.2 P Pneumatiques

Les pneumatiques ne sont pas limités, mais ils doivent être conformes à la réglementation FFSA.

4.3. : Assistance :

Il y aura un parc d'assistance par tour dont l'emplacement sera défini par le road book. En dehors de ce parc, toute assistance **est INTERDITE**, de même que le stationnement sur les secteurs de liaison de véhicules d'assistance ou de ravitaillement. Les véhicules suiveurs sont **INTERDITS**. Des juges de fait seront désignés pour faire respecter cette réglementation, ainsi que le respect du code de la route par les concurrents. Les sanctions éventuelles seront prises par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 5 : PUBLICITE.

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

Le rallye régional du Ternois représente un parcours total de 132.75 Kms. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 3 épreuves spéciales pour une longueur totale de 41.100 Kms. Les ES sont :

ES 1 – 2	Circuit de Croix en Ternois	3.300	X 2	Soit 6.600 Kms
ES 3 – 5 - 7	Flers – Boubers	7.400	X 3	Soit 22.200 Kms
ES 4 – 6 - 8	Monchel – Blangerval	4.100	X 3	Soit 12.300 Kms

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

6.2. p : Reconnaissances.

Les pénalités pour infractions aux reconnaissances sont indiquées aux articles 6.2.4 du règlement standard (infractions en reconnaissance) et 6.2.6 (infractions sur la durée des reconnaissances)

Les reconnaissances seront tolérées et les jours autorisés sont :

- Pour l'ES 1/2 les 14, 15 et 21 novembre 2009 l'horaire sera communiqué à la prise du road Book.
- Pour l'ES 3/5 Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2009 entre 9h00 et 11h45 et 13h30 à 17h00
- Pour l'ES 3/5 Samedi 21 novembre 2009 entre 10h00 et 11h45 et 13h30 à 15h00
- Pour l'ES 4/6 Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2009 entre 9h00 et 11h45 et 13h30 à 17h00
- Pour l'ES 4/6 Samedi 21 novembre 2009 entre 10h00 et 11h45 et 13h30 à 15h00

Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximums. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner, et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.

Les carnets d'itinéraire seront distribués au circuit de Croix en Ternois aux horaires indiqués.

6.2.7 : Pénalités

Reconnaisances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages :

1ère infraction : 1 minute
Ou 3 minutes
Ou départ refusé
Ou/et amende du montant de l'engagement

2ème infraction : Interdiction de prendre le départ
Demande de sanction à la FFSA
Amende du double du montant de l'engagement

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur

Ces pénalités seront infligées par le collège des commissaires sportifs au cours de leur première réunion

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1. : Le départ

Il sera donné le samedi 21 novembre 2009 à 18h00 pour la 1ère voiture.

7.2 : Dispositions relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs sont, pour les commissaires combinaison blanche et pour les chefs de poste chasuble de couleur

7.3 : Contrôles de passage (CP), contrôles horaires (CH), mise hors course :

Les pénalités pour retard à un CH seront de 5 secondes par minute ou fraction de minute de retard et de 30 secondes par minute ou fraction de minute d'avance.

7.4 : Epreuves spéciales :

Les épreuves spéciales seront chronométrées à la cellule au dixième de seconde.

Concernant l'ES 1/ES 2- Circuit de croix en Ternois tous concurrents se faisant remorquer suite à une sortie de piste sera infliger d'une minute de pénalité+ l'attribution du plus mauvais temps réalisé dans ES ;

7.5 : Abandons :

IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, doit prévenir le plus rapidement possible le **03 21.81.56.68**

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATION – APPEL :

La caution de réclamation est fixée à 670 euros et la caution d'appel à 3200 euros.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Général	220 €	150 €	130 €	
Classe				
1 partant	110 €			
2 à 3 partants	220 €			
4 à 7 partants	220 €	90 €		
8 à 10 partants	220 €	90 €	70 €	
10 partants et +	220 €	110 €	90 €	60 €
Féminin				
1 partant à 3 partants	110 €			
+ 3 Partants	160 €			

La remise des prix se déroulera le 22 novembre 2009 sur le Podium d'arrivée sur le podium au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Un classement complet sera adressé à chaque équipage, ainsi que les chèques aux différents vainqueurs dans la semaine qui suit l'épreuve.

www.sportautonord.com